



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/06-24

Objet : Avenant n°1 a la convention de délégation de service public passée avec People and Baby, multi-accueil Petit Prince : en prorogation de délais

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Isabelle TRAPPIER à Gérard PARFAIT
Florent BORON à Karel KURZWEIL
Michel MOREAU à Dominique GERBERT
Vanessa BRINKMEYER – MARTINET à Véronique LOZEVIS
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Sophie LAFEUILLADE à Jérôme FENAILLON
Nathalie ZENOU à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal, n° 2020/09-62, en date du 24 septembre 2020, portant attribution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil « Petit Prince » à l'entreprise People and Baby ;

Vu la délibération du Conseil municipal, n° 2025-17, en date du 25 mars 2025, approuvant le principe et le lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession par affermage pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil « Petit Prince » ;

Considérant la nécessité de proroger la durée du contrat de délégation actuellement en cours, pour la faire coïncider avec les échéances annuelles ;

Considérant l'avis favorable à la l'unanimité des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » / « enfance et jeunesse » et « scolaire, périscolaire » en date du 11 juin 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Décide de proroger par voie d'avenant le contrat de délégation de service public passé avec l'entreprise People and Baby pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant susdit, conformément au modèle annexé à la présente, et tous documents afférents.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 17 juin 2025

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 19-06-2025

Document rendu exécutoire le 19-06-2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services

Pascal PARISSIER